

LES ALIMENTS ESSENTIELS

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Répondre à un besoin pour des produits de base, le Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome offre aux usagers de Moisson Québec, la possibilité de commander, à coût réduit des produits frais sélectionnés.

POUR AVOIR ACCÈS AU SERVICE, VOUS DEVEZ ÊTRE INSCRITS À LA
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
(ÉVALUATION BUDGÉTAIRE ANNUELLE OBLIGATOIRE)



En tant qu'usager du service des Aliments essentiels, je m'engage à respecter les règles de fonctionnement qui suivent

1

Je dois respecter les dates de commandes et de réception qui sont établies

2

Je dois téléphoner le jeudi avant 12h00, pour faire ma commande, en cas d'oubli, je dois attendre le tour suivant

3

Je dois venir chercher ma commande le mardi à l'heure qui m'est établie pour la distribution alimentaire

4

Le paiement doit être fait au complet et en argent le jour prévu. L'organisme se réserve le droit de retenir les produits en cas de non-paiement ou de paiement non complet (aucun crédit)



5

Très important : les quantités sont établies selon le nombre de personnes dans la famille

6

L'organisme se réserve le droit d'apporter tout changement ou d'interrompre le service. Cependant, vous en serez prévenu à l'avance.

DANS LA MESURE OÙ JE NE RESPECTE PAS CES ENGAGEMENTS, JE PEUX ME VOIR PRIVÉ DU SERVICE